



**Le Jura Libre n° 2906 du jeudi 19 février 2015**

**Editorial**

**Laurent Girardin**

## Feuille de route

Au terme de la rencontre qui s'est tenue le 4 février dernier à l'Hôtel de Ville de Moutier, une feuille de route fixant les modalités du futur scrutin communaliste a été signée par les autorités prévôtoises et par les cantons du Jura et de Berne. Les trois partenaires se sont mis d'accord sur les grandes lignes de la votation dans une ambiance empreinte de respect et de sérénité.

A ce stade, les principales revendications de la ville de Moutier ont été prises en compte, ce qui n'a pas manqué de froisser la susceptibilité des partisans du maintien de la Prévôté dans le giron bernois. Il faudra désormais s'y habituer : on sait s'ériger en victime dans le camp probernois.

Le scrutin à venir, qui pourrait se tenir au printemps 2017, sera de la compétence exclusive des autorités municipales prévôtoises. Une fois que les bases légales définies par le Grand Conseil bernois seront entrées en vigueur, elles en fixeront la date à leur convenance, dans un délai d'une année.

Il n'y aura ainsi pas de votation simultanée dans les villages de la couronne prévôtoise qui auront demandé à pouvoir se prononcer. A ce sujet, les signataires de la feuille de route précisent, dans leur communiqué, que « le cas des autres communes sera, si nécessaire, traité ultérieurement, de manière séparée ». Cela signifie également implicitement qu'une acceptation de la motion des députés Bühler, von Kaenel et Daetwyler violerait le principe de l'autonomie communale.

Quant au message transmis aux électeurs, il contiendra trois parties distinctes. Sa partie principale sera rédigée par les autorités de Moutier et les deux autres, de taille identique, seront fournies par les cantons du Jura et de Berne.

Le message de l'exécutif prévôtois inclura notamment une série d'informations objectives et factuelles issues d'une étude confiée à un expert externe et neutre choisi par les trois partenaires de la feuille de route. Ce mandat pourra ainsi s'effectuer en parfaite indépendance, évitant toute assertion contraire à la vérité.

Alors que ce dernier point devrait être de nature à rassurer les deux parties, il suscite d'ores et déjà un brin d'affolement chez certains probernois, parmi lesquels le conseiller municipal Marc Tobler qui déclarait dans les colonnes du *Quotidien Jurassien* du 5 février 2015 : « Concernant l'action de l'expert, chacun pourra interpréter les chiffres à sa façon... ». Reverra-t-on ressurgir les arguments fallacieux proférés par le clan probernois lors de la procédure plébiscitaire des années 1970 ? Tout le laisse supposer.

Avant de lire les pires présages dans anti-séparatistes concernant l'hôpital, les impôts et les emplois dans l'administration, savourons ces instants de quiétude et de sérénité qui ont conduit à la signature de cette feuille de route.

Et à la question « Voulez-vous que la commune de Moutier rejoigne le canton du Jura ? », gageons qu'un OUI du cœur sortira des urnes !